



# Politique des publics en situation de handicap

## Table des matières

1. Introduction	2
2. Engagement de l'Organisme	2
3. Conditions d'Accès	2
4. Aménagements Spécifiques	2
5. Procédure de Demande d'Aménagement	3
6. Suivi et Évaluation	3
7. Contacts Utiles	3
8. Accessibilité et possibilité d'aménagement pour les PSH	3
9. Mesures de prévention des abandons en lien avec les adaptations proposées	4



## 1. Introduction

Ongle Passion s'engage à promouvoir l'accessibilité de ses formations pour tous, y compris pour les personnes en situation de handicap. Conformément aux valeurs d'inclusion et aux exigences de Qualiopi dans la version 9 du 08-01-2024, nous avons développé une politique, des conditions d'accès spécifiques et des mesures de prévention et d'abandon en lien avec les adaptations proposées pour répondre aux besoins de nos apprenants handicapés.

## 2. Engagement de l'Organisme

Nous nous engageons à :

- Assurer l'égalité des chances et l'accessibilité de nos formations pour les personnes en situation de handicap.
- Proposer des aménagements personnalisés pour répondre aux besoins spécifiques de nos apprenants.
- Sensibiliser notre personnel et nos formateurs aux enjeux de l'accessibilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Collaborer avec des partenaires spécialisés pour améliorer continuellement notre accessibilité.

## 3. Conditions d'Accès

Les formations proposées par Ongle Passion sont ouvertes aux personnes en situation de handicap sous réserve d'une évaluation préalable des besoins de l'apprenant et de la faisabilité des aménagements nécessaires.

## 4. Aménagements Spécifiques

Nous offrons une variété d'aménagements pour faciliter l'accès à nos formations :

- **Aménagements physiques des salles de formation en conformité (ERP) :**
  1. Aménagement des locaux pour garantir l'accessibilité aux fauteuils roulants, y compris des toilettes accessibles.
  2. Mise à disposition de tables adaptées aux PSH, y compris des personnes en fauteuils roulants.
- **Supports pédagogiques adaptés :**
  1. Mise en place de systèmes d'agrandissement visuel pour les personnes malvoyantes, comme des loupes ou des écrans à haute résolution.
- **Accompagnement personnalisé :**
  1. Possibilité de suivre la formation à un rythme adapté, avec des pauses supplémentaires si nécessaire.
- **Communication et interaction :**



1. Mise en place d'une pédagogie différenciée adaptée aux besoins spécifiques de chaque apprenant.

- **Procédures administratives :**

1. Adaptation des procédures d'examen, comme l'octroi de temps supplémentaire ou la modification des formats d'évaluation.
2. Assistance dans les démarches administratives liées à l'obtention de soutiens financiers spécifiques pour le handicap.

## 5. Procédure de Demande d'Aménagement

Les demandeurs sont invités à signaler leur situation et leurs besoins spécifiques dès leur inscription ou au moins 3 semaines avant le début de la formation. Un entretien préalable sera réalisée pour déterminer les aménagements appropriés.

## 6. Suivi et Évaluation

Un suivi régulier sera assuré pour s'assurer de l'efficacité des aménagements mis en place et pour ajuster si nécessaire. Les retours des apprenants concernés seront sollicités pour améliorer continuellement notre démarche d'accessibilité.

## 7. Contacts Utiles

L'Agefiph offre le service Ressource Handicap Formation (RHF), qui vise à adapter les formations de "droit commun" aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Ce service propose un accompagnement personnalisé, allant du diagnostic des besoins à la recherche de solutions de compensation et à la sécurisation du parcours de formation.

### **Contact :**

Auvergne Rhône-Alpes Isabelle GRUYELLE

Marie-Pierre BAROT

Contact

Par mail uniquement [rhf-ara@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-ara@agefiph.asso.fr)

Ce contact vous permettra de démarrer des démarches, obtenir des conseils personnalisés, et accéder à des ressources adaptées à vos besoins ou à ceux de personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation à La Réunion.

## 8. Accessibilité et possibilité d'aménagement pour les PSH

Dans le cadre de la formation professionnelle continue qu'offre Ongle Passion, les modalités proposées aux apprenants en situation de handicap sont conçues pour assurer l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances. Ces modalités peuvent varier en fonction de la nature du handicap, des besoins



spécifiques de chaque apprenant, et des ressources disponibles chez les organismes de formation. Voici les principales mesures et adaptations possibles :

#### **Aménagements pédagogiques :**

Méthodes d'enseignement diversifiées : Utiliser différentes approches pédagogiques (visuelles, auditives, kinesthésiques) pour répondre aux besoins variés des apprenants.

Évaluations personnalisées : Adapter les formats d'évaluation pour mesurer adéquatement les compétences sans que le handicap ne soit un obstacle.

#### **Aménagements techniques et matériels :**

Accessibilité des locaux : Assurer l'accessibilité des bâtiments.

Équipements spécialisés : Fournir du matériel adapté.

#### **Formation des formateurs :**

Sensibilisation aux handicaps : Les formateurs s'engage à suivre des actions de sensibilisation régulières sur les différents types de handicaps et leurs impacts dans un contexte d'apprentissage.

#### **Orientation et suivi :**

Conseil personnalisé : Mettre en place un service d'orientation spécialisé vers les organismes spécialisés.

#### **Exemples d'aménagement par types de handicap**

**1. Handicap moteur** : Mise à disposition de postes de travail dont la hauteur permettra un accès confortable, que l'apprenant soit en position assise ou en fauteuil roulant.

**2. Handicap visuel** : Installation de lampes à intensité variable et positionnables individuellement pour permettre un ajustement selon les besoins visuels de chaque apprenant.

**3. Troubles Dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.)** : Utilisation de directives simples et directes lors des explications ou des démonstrations, et répétition des instructions si nécessaire.

**4. Troubles psychiques** : Adaptation des horaires de formation et extension des délais pour la réalisation des projets ou des examens.

**5. Maladies chroniques et autres handicaps** : Flexibilité dans la planification des sessions pour accommoder les rendez-vous médicaux ou les périodes de faible énergie.

## 9. Mesures de prévention des abandons en lien avec les adaptations proposées



Dans le cadre des formations professionnelles continues proposées, une attention particulière est portée à la prévention des abandons, notamment pour les apprenants en situation de handicap. L'objectif est de fournir un environnement d'apprentissage accessible, inclusif et adapté à tous, permettant ainsi à chaque apprenant de poursuivre sa formation dans les meilleures conditions possibles. Voici les mesures et adaptations spécifiques mises en œuvre :

**Identification précoce des besoins** : Dès le début de la formation, un processus d'évaluation des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap est mis en place. Cela permet d'identifier rapidement les adaptations nécessaires pour prévenir tout risque d'abandon lié à des difficultés d'accès ou d'apprentissage.

**Planification d'adaptations personnalisées** : Sur la base de cette évaluation, un plan d'adaptations personnalisées est élaboré, détaillant les aménagements pédagogiques, techniques et matériels nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de l'apprenant.

**Suivi régulier et ajustements** : Un suivi régulier de la mise en œuvre des adaptations et de la progression de l'apprenant est assuré. Ce suivi permet d'ajuster les adaptations en fonction de l'évolution des besoins de l'apprenant, garantissant ainsi une réponse continue à ses besoins spécifiques.

**Soutien et accompagnement** : Un accompagnement personnalisé est proposé aux apprenants en situation de handicap, incluant un soutien pédagogique individualisé et, si nécessaire, un soutien psychologique pour prévenir les situations de décrochage.

**Formation et sensibilisation des acteurs** : Tous les acteurs impliqués dans la formation (formateurs, personnel administratif, tuteurs) reçoivent une formation et une sensibilisation aux spécificités des différents handicaps, à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

**Coordination avec les réseaux spécialisés** : Une coordination étroite avec les réseaux spécialisés (associations, services d'aide au handicap, etc.) est établie pour faciliter l'accès aux ressources complémentaires et aux aides spécifiques dont peuvent bénéficier les apprenants en situation de handicap.